



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 6725

## Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question du financement des activités économiques en Guyane. Le désengagement en cours de la BNP pose le problème de la stabilité de ce financement sur un territoire abondamment doté de ressources naturelles mais qui affiche avec aberration un taux de dépendance de l'ordre de 85 %. Fin 1995, elle a présidé l'atelier « développement économique » en préparation des Assises de l'égalité sociale active entre la France et l'outre-mer qui se sont tenues à Paris en février 1996. Le rapport de cet atelier, rédigé par le trésorier-payeur général, contient des informations précieuses émanant, d'une part, des institutions financières publiques telle que l'IEDOM, des établissements privés (relevant de l'AFB), des sociétés mixtes telles que la SOFIDEG et mutualistes (Crédit mutuel) et, d'autre part, du monde de l'entreprise représenté par des syndicats socioprofessionnels. Elle voudrait attirer son attention sur trois points. Les établissements de crédit installés ou représentés, y compris hors zone d'émission, sont au nombre de 29, ce qui lui paraît conséquent. Les règles prudentielles bancaires appliquées dans un contexte où la constitution du patrimoine productif est en cours conduisent ces établissements soit à une gestion du risque frileuse et coûteuse, soit à des audaces proches du soutien abusif qui favorise les gros créanciers au détriment des PME et artisans qui subissent, eux, l'arbitraire de décisions unilatérales. Le pire consistait à combiner ces deux avatars, ce qui survint fréquemment. Il s'ensuit une neutralisation du financement bancaire qui a provoqué un vide partiellement occupé depuis 1986 par un dispositif de défiscalisation, avec une logique majoritairement spéculative et de forts effets dévastateurs. Elle lui demande s'il envisage de reconsidérer l'architecture du financement de l'économie dans une logique d'impulsion du développement et de satisfaction des besoins des opérateurs économiques, notamment de petite et moyenne dimension.

## Texte de la réponse

La situation du système bancaire en Guyane est difficile comme en témoigne le niveau anormalement élevé des créances douteuses dans le portefeuille des établissements de crédit de la place (48,7 % de l'encours brut des six principales banques à fin septembre 1997). Un des enjeux majeurs doit être de parvenir à une plus grande maturité dans la relation bancaire qui relève des acteurs privés et repose essentiellement sur une analyse rationnelle du risque. Ce type de relation est de nature à favoriser l'émergence de projets d'entreprises viables, indispensables à l'alimentation du système bancaire. Le retour à un meilleur équilibre entre les créances saines et douteuses des banques constitue également le préalable à la diminution du coût du crédit, beaucoup plus adaptée au développement de l'économie guyanaise qu'un mécanisme de défiscalisation. Compte tenu du contexte particulier de la Guyane, l'Etat a fait des efforts spécifiques, principalement à destination des petites et moyennes entreprises. Le fonds guyanais de participation a été doté en 1997 de 10 millions de francs et une enveloppe de prêts participatifs destinés notamment au financement du haut de bilan à des conditions avantageuses a été mise en place à la SOFIDEG au quatrième trimestre 1997. Ces ressources, destinées à renforcer les fonds propres des petites et moyennes entreprises, ont un bon effet de levier quand elles sont utilisées en complément des financements bancaires classiques. La mise en place de ces moyens étant

relativement récente, le bilan de leur utilisation permettra de déterminer dans quelles conditions il faut reconduire ces dispositifs.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christiane Taubira](#)

**Circonscription :** Guyane (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6725

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1997, page 4133

**Réponse publiée le :** 1er juin 1998, page 2999